

Tous renseignements dont on aura besoin relativement auxdites décorations pourront être obtenus du surintendant de l'Hôtel de Ville.

Les soumissions devront être renfermées dans les enveloppes qui seront fournies à cette fin par l'agent des achats et des ventes, et aucune des soumissions qui ne seront pas enfermées dans lesdites enveloppes ne sera ouverte.

Les Commissaires se réservant le droit de rejeter la plus basse ou n'importe quelle autre des soumissions.

Les soumissions seront ouvertes, en présence des intéressés, à midi, le jour et à la date susmentionnés, dans la salle du Bureau des Commissaires.

Par ordre des Commissaires,

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

Bureau des Commissaires,
Hôtel de Ville,
Montréal, 1er Août 1910.

All information in connection with said decorations can be obtained from the Superintendent of the City Hall.

The tenders must be enclosed in the envelopes which will be supplied for that purpose, by the Purchasing and Sales Agent, and no tender will be opened unless enclosed in said envelopes.

The Board of Commissioners reserve the right to reject the lowest or any tender.

The tenders will be opened, in the presence of the interested parties, at 12 o'clock noon, on the above day and date, in the Board of Commissioners Board room.

By order of the Board of Commissioners,

L. N. SENECAI,
Secretary.

Board of Commissioners' Office,
City Hall,
Montreal, August 1st, 1910.



EGOUTS

Département de la Voirie

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les rues ou sections de rues suivantes, savoir:

L'AVENUE PARK AND ISLAND RAILWAY.—De la rue Isabeau, via rue Rose de Lima à la rue Letang (dans le quartier St-Denis.)

RUE BOYER.—De la rue Everette à la rue Rosaire (dans le quartier St-Denis.)

L'AVENUE ONTARIO.—De l'extrémité de l'égout actuel en allant vers le nord 235 verges linéaires (dans le quartier St-André.)

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville sans retard, car une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existants déjà dans lesdites rues ou parties de rues, devront être produites au bureau de l'Inspecteur de la Voirie, sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout.

Toutes informations se rapportant à l'égout que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'Inspecteur de la Ville. Le tout suivant le règlement No 298 concernant les égouts.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, 2 Août, 1910.



SEWERS

Road Department

PUBLIC NOTICE is hereby given that it is proposed to construct sewers in the undermentioned streets or sections of streets, namely:

PARK AND ISLAND RAILWAY AVENUE.—From Isabeau street via Rose de Lima street to Letang street (in St-Denis ward.)

BOYER STREET.—Between Everett Street and Rosaire street (in St-Denis ward.)

ONTARIO AVENUE.—From the end of existing sewer to a point about 235 lineal yards northwards (in St-Andrew ward.)

The proprietors wishing connections must notify the City Surveyor at once. As after sewer is completed permits must be taken out and sum deposited to cover estimated cost of such connections. Claims for existing sewers in said street must be filed with the City Surveyor within two months after the completion of the new sewer.

Any information with regard to sewers to be built will be given at the office of the City Surveyor. All in accordance with by-law No 298 concerning sewers.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

City Surveyor's Office,
City Hall,
Montreal, August 2nd, 1910.



EGOUTS

Bureau des Commissaires

DES SOUMISSIONS CACHETEES adressées au greffier de la Ville, et portant à l'endos "Soumissions pour égouts," seront reçues au bureau des Commissaires de la Ville jusqu'à midi, le 17 août 1910 pour la construction des égouts dans les rues ou parties de rues ci-dessous mentionnées avec les raccordements nécessaires suivant les profils et devis que l'on peut voir au bureau de l'inspecteur de la Cité, à savoir:

RUE HUTCHISON.—De la rue Bernard à l'avenue Atlantique (Quartier Laurier).



SEWERS

Board of Commissioners

SEALED TENDERS addressed to the undersigned and endorsed "Tender for Sewer" will be received at the office of the Board of Commissioners until noon, the 17th of August 1910 for the construction of sewers in the undermentioned streets or sections of streets with the necessary connections according to the sections and specifications on view in the office of the City surveyor, viz:

HUTCHISON STREET.—From Bernard Avenue to Atlantic Avenue (in Laurier Ward).